Marchandisation des savoirs, feu follet ou leurre durable ?

Extrait de l'article de François Simon – VEN 577« Toujours nouvelle l'éducation, oui mais pour qui ? »

Ce
combat qu'il nous faut mener avec opiniâtreté contre la
marchandisation des savoirs, qui avalise
et consolide l'injustice en
disant l'estomper est un
autre de nos chantiers en cours, un
combat pour freiner la
puissance de l'argent (qui
souvent aspire la raison
d'être) dans le domaine de
l'éducation et défendre
le primat du sens.

Comment
y faire face, c’est la question à laquelle Morgane Peroche (déléguée permanente de

la FICEMEA), Luc Carton [1]et
Yannick Mével (CRAP Cahiers Pédagogiques) se sont efforcé·e·s de répondre, lors d’une table ronde.

Force est de constater que l’éducation est devenue au fil des années une marchandise comme les autres dans le droit international où l’essor du secteur privé, soutenu par le droit international, s’est substitué au rôle de l’État. En Afrique de l’Est les ONG sont parvenues à fait plier l’État.L’éducation a été pensée et ce depuis Lisbonne en 2000 (conseil européen sur la connaissance) comme un facteur lambda de la croissance économique, ce qui a accru s’il en était besoin la légitimité mercantile de l’accès aux savoirs. Et pourtant Idriss J Aberkane[2] qui a travaillé sur l’économie de la connaissance affirme que c’est un bien immatériel qu’on ne peut mesurer. En 2014, la FICEMEA s’est positionné sur 6 points :1/Réaffirmation des textes internationaux,2/Lutter contre désengagement états et soutenir les services publics pour la gratuité de l’ enseignement, 3/Rôle régulateur de l’État (justice sociale), 4/Reconnaissance de la société civile, 5/Place des différents acteurs éducatifs (présence des différents éducateurs et éducatrices : parents, enseignant.es, animateurs et animatrices…), 6/Émancipation des personnes et

pratiques collectives. Points auxquels viennent s'ajouter en Octobre 2019 une lettre à la Banque Mondiale.

La FICEMEA, c'est aussi l'Appel Francophone contre la marchandisation de l'Éducation en 2017 à Dakar (création du réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation : 6 organisations). Depuis, de nombreuses actions de plaidoyers ont été menées notamment la rédaction des Principes *d'Abidjan*[3] *qui disent bien le droit à l'éducation et mettent en avant et la primauté de l'enseignement public et la régulation de la privatisation de l'enseignement.*

Le capitalisme informationnel tend à vider notre cerveau de son temps disponible pour le remplir de contenus monnayables. On a désincorporé la culture de la socio-économie. Le monde n'est pas présentable. Il est en pleine crise de représentation et truffé de séismes sociaux. Le savoir est démonopolisé et si les enfants le savent, les enseignant·e·s eux·elles pas forcément et c'est là que le bât blesse. Il y a ce gouffre creusé entre les tenants de la connaissance et qui la veulent indiscutable, chargés de la faire passer à des aboutissants, les élèves, qui la discutent déjà avant de la recevoir et c'est cette règle du jeu (la remise en cause est permanente : eh oui la terre est plate, et je vais vous le prouver) qui labellise aujourd'hui un savoir. La vérité est une théorie comme une autre (et c'est difficile à avaler). Il y a là une alchimie impossible à obtenir, des correspondances

ratées à chaque fois.

À
l’hypermarché du savoir,
on trouve de tout, c’est bien achalandé et l’alternatif a la cote sur les étals ;
dans l’éducation le secteur marchand ne vend pas des carottes mais
de la connaissance « et regardez msieurs-dames cette belle pièce de mathématique toute fraîche, cette tranche d’histoire jamais révélée. ».
La concurrence joue à plein. *Mais il y a des constantes dans chaque tendance. Tout d’abord une critique très forte de l’école telle qu’elle existe, des finalités très claires et affirmées d’un engagement affiché, une promesse d’efficacité et enfin la promotion de choix individuels (à noter que personne ne
le revendique et tout au plus certains le minimisent). L’économie
de la connaissance est dangereuse , elle a pour but d’augmenter
le profit.*

il
y a prolifération, déferlante, ce qui peut conduire à une certaine
confusion et à un amalgame qui peut s’avérer néfaste aux mouvements qui développent des projets d’éducation nouvelle.

Chacun·e
s’octroie et s’approprie
des méthodes dites
innovantes (alors qu’elles ont déjà
fait leurs preuves dans

maintes situations d'éducation), mal comprises et souvent utilisées à contresens. L'empowerment, imposture colonisatrice et pilleuse de méthodes établies qu'elle a fait siennes frauduleusement,
est passé par là.

Au
milieu de cette jungle des savoirs consommables (innombrables et de
plus en plus dématérialisés), qu'en est-il des propositions d'éducation nouvelle, noyées dans un maelström
où grouille tout et son contraire ? *Qu'en est-il de l'actualité de la démocratie culturelle (fleurie en Belgique*

surtout) ? Et du projet (défendu par Marcel Hicter[4])
de rendre la société plus consciente d'elle-même ? Après le burn-out, le bore out, le brown-out menace.
Mais nous ne sommes pas
encore out,
knock-out !

Plus que jamais
et c'est une urgence, l'enseignement est appelé à devenir un métier coopératif, se rapprochant de l'éducation nouvelle et de
la pédagogie institutionnelle. C'est un défi à relever dont nous
ne pouvons nous désintéresser. Qu'est-ce qui empêche les enseignants à payer les élèves en fausse monnaie, en monnaie de
singe ? Personne ne les empêche de libérer leurs liens, mais pour cela il y a besoin d'un raz de marée collectif et unanime si
on veut tsunamier l'anémie

des pouvoirs.

Marcel Gauchet[5]
disait dans « le débat » : « l'école est
aujourd'hui à l'école d'elle-même », il faut
absolument réfléchir à la signification du métier d'enseignant·e
et ça nécessite un travail sur la connaissance. l'école ne doit
pas, ne doit plus rester seule. J'ai souffert (dit Yannick Mevel)
de voir deux dissociations s'opérer, celle de l'éducation
nationale et de l'éducation populaire puis celle de cette dernière
et de la culture. Approfondir la démocratie est un projet capital.
La pédagogie est un moyen d'y parvenir.

La différence
entre les pédagogues et les marchands c'est que les premiers
assument leur déséquilibre et refusent de tenir une quincaillerie
aux rayons remplis d'outils clés en main.

Mais on est
souvent coincés : pour exister et développer des projets
d'éducation nouvelle, on est contraints de passer par des appels
d'offre, de se frotter à la concurrence avec le secteur marchand
et de rentrer dans le moule astreignant du mercantilisme.
Et c'est rarement la
pédagogie qui l'emporte au

monopoly éducatif de
l’économie capitaliste !

*Et il y a des
dérives perverses même au sein de démarches volontaristes et louables : panneaux publicitaires qui promeuvent les institutions qui intègrent les jeunes en mal de moyens financiers
(Wisconsin), accès gratuit à la fac mais cours privés au sein du
secteur public (Mozambique).*

Le
mot marchandisation nous entraîne dans un dédale, un labyrinthe de
notions dont nous n’avons pas l’habitude et qui peuvent nous perdre, notre fil d’Ariane étant la pédagogie. Les politiques publiques prennent très mal la mesure de la situation mais il est
rassurant de penser que l’état ne peut s’en sortir sans l’éducation populaire et le monde associatif, rassurant comme il
est inquiétant qu’il y
reste sourd et aveugle et ne
veuille le reconnaître.

*Un exemple qui
prouve qu’en Europe et même entre deux pays proches il y a un héritage qui fait la différence. En Belgique nous sommes les héritiers d’une culture municipale ce qui conduit les pouvoirs publics à accorder le plus gros budget de la culture à l’éducation
populaire et en France étant les héritiers d’une culture d’état,*

peanuts pour le monde de la gentille éducpop.

Nous vivons dans une société salariale et passons notre temps à fabriquer des services. Le salariat suppose de remettre sa force de travail à quelqu'un qui en dispose, la véritable éducation n'a pas de sens dans ce système. Il faut faire bouger le salariat, il faut à tout prix sortir de cette théorie où c'est la propriété qui détermine le pouvoir.

Il faut se méfier comme de la peste du glissement de terminologie : passer d'économie sociale à social business est lourd de sens. Et c'est ce qui est suspendu comme une épée de Damoclès au-dessus des projets politiques. Sachons-nous en prévenir.

François Simon

[1] Luc Carton, philosophe, vice-président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg (Suisse), chercheur associé auprès de l'Association Marcel Hicter pour la démocratie culturelle (Bruxelles)

[2]

Le problème de cette personne c'est qu'elle instrumentalise complètement la notion d'éducation. Oui il affirme que la connaissance est un bien immatériel, que l'on ne peut mesurer et que l'on peut accumuler sans limites sauf que pour lui l'accumulation de connaissances doit pouvoir permettre aux individus et donc aux nations de s'enrichir davantage. En gros, pour lui, il ne faudrait pas mesurer un taux de croissance économique par le pétrole (bien matériel) mais par l'accumulation de connaissances. Plus une nation accumule de la connaissance, plus elle est compétitive. Nous sommes donc toujours dans une logique libérale de croissance économique et augmentation des richesses.
Les propos de cet homme sont très dangereux, puisqu'il utilise les termes d'« éducation active » et d'« émancipation »…. mais dans une démarche de pure accumulation des richesses. Nous ne pouvons bien évidemment partager ce point de vue.

3 *Texte publié en mars 2019 sur les obligations des États en matière de droits de l'Homme de fournir un enseignement public et de réglementer la participation du secteur privé dans l'éducation* .

4 Homme politique et écrivain wallon, président de la FICEMEA de 1970 à 1979

5 Philosophe et historien français

Texte de référence

- **L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)**

L'OIF regroupe 80 États et gouvernements qui partage une langue, le français. Les quatres grandes missions de l'OIF sont: promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche et développer la coopération au service du développement durable. À ce titre, dans les déclarations de l'OIF, l'importance du rôle de l'Etat dans l'éducation ainsi que l'assurance de la qualité de l'ensemble des services educatives dans le secteur public et privé sont mise en valeur. http://www.francophonie.org/Le-Sommet.html

« Nous nous engageons a` renforcer notre coope´ration pour atteindre l'objectif d'une e´ducation de qualite´ pour tous (EQPT) ainsi qu'a` mettre en place et maintenir un dispositif ef cace de re´gulation de nos syste`mes e´ducatifs. Nous demandons a` l'OIF, l'AUF, l'Universite´ Senghor et la Confemen de poursuivre la re´flexion concernant les instruments permettant d'assurer la qualite´ et l'e´quite´ de l'ensemble des services e´ducatifs, tant publics que prive´s, et a` renforcer l'accompagnement des E´tats et gouvernements

dans leur mise en place.» (Sommet de Kinshasa, 2012)

Les Déclarations de l'Organisation Internationale de la Francophonie qui traitent des acteurs privés dans l'éducation:

- **Déclaration de Bucarest, Roumanie (2006) "**13.Donner a` l'éducation une position prioritaire dans nos programmes de gouvernement, en lui consacrant les ressources budgétaires adéquates, équitablement réparties entre les enseignements primaire, secondaire, supérieur et la formation professionnelle et technique, en allouant les ressources nécessaires pour la gestion, le suivi et l'évaluation des systèmes éducatifs" ; http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Declaration_SOM_XI_29092006.pdf
- **Déclaration du Canada-Québec (2008)** "10. Renforcer la place de la langue française dans nos systèmes éducatifs tout en développant un enseignement public et privé de qualité et en tenant compte de la répartition des compétences au sein des États dans ce domaine;" http://www.francophonie.org/IMG/pdf/decl-quebec-2008.pdf
- **Déclaration de Kinshasa, RDC (2012)**: "48.Nous demandons a`l'OIF, l'AUF, l'Université Senghor et la Confémen de poursuivre la réflexion concernant les instruments permettant d'assurer la qualité et l'équité de l'ensemble des services éducatifs, tant publics que privés, et a`renforcer l'accompagnement des États et gouvernements dans leur mise en place". http://www.francophonie.org/IMG/pdf/SOMMET_XIV_Decl_Kinshasa_2012.pdf

Voir aussi le rapport: *La re´gulation du syste`me e´ducatif: une obligation pour atteindre l'e´quite´ et ame´liorer la qualite´* http://bit.ly/1ZDY3Xg

- **Conférence des ministres de l'Éducation des Etats et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN)**

La CONFEMEN réunit tous les deux ans les ministres de 44 États et gouvernements francophones en offrant un cadre d'échange et de concertation sur les systèmes éducatifs dans le processus de développement. La CONFEMEN a trois missions essentielles : information mutuelle, réflexion sur des thèmes d'intérêt commun, concertation entre ministres et experts. Les orientations stratégiques tracées par la CONFEMEN et les analyses et études produites dans le cadre de son programme PASEC sont prises en compte par l'OIF dans ses actions en matière d'éducation et de formation professionnelle et technique.

La CONFEMEN a soulevé les different enjeux du secteur privé dans l'éducation dans des rapports:

- La qualité de l'éducation un enjeu pour tous: Constats et perspectives: http://bit.ly/1UpEe1D
- Rapport général de la réunion – débat de la CONFEMEN« Éducation inclusive et de qualité pour tous en Francophonie : Défis, priorités et perspectives pour l'après 2015 » http://bit.ly/1OgnDB3

Et dans les Actes: http://bit.ly/219S10Z de la CONFEMEN:

- **48e Session ministérielle (1998):** Sur le roŀe de l'Etat réglementaire: http://www.confemen.org/wp-content/uploads/2012/08/Acte_Yaoussoukro_1998-2.pdf
- **50e Session ministérielle: (2002):** Mobilisation des resources budgetaires de l'Etat: http://www.confemen.org/wp-content/uploads/2012/08/actes50-confemen.pdf
- **53è Session ministérielle (2008):** Analyse de PASEC *(Programme d'analyse des syste`mes e´ducatifs de la CONFEMEN)* dans un contexte d'une multitude

d'acteurs dans le secteur de l'education: http://www.confemen.org/wp-content/uploads/2012/08/actes_de_la_53_session_version_1-2.pdf

- **54è Session ministérielle (2010):** Allocution de Monsieur Kishore Singh, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit a` l'éducation: http://www.confemen.org/wp-content/uploads/2012/08/ACTES_54e_SESSION_MINISTERIELLE_2010.pdf
- **55è Session ministérielle (2012):** Reguler le secteur privé: http://www.confemen.org/wp-content/uploads/2013/01/rapport-ministerielle-VF.pdf "Raccomandation adoptées: S'il convient de continuer a`diversifier l'offre éducative en faveur du privé, il est surtout nécessaire de réguler strictement ce dernier, avec comme référence les valeurs et les politiques de l'État en matière d'éducation. Mettre en place une capacité suffisante pour assurer de manière efficace la régulation et le soutien de l'offre d'éducation"

- **Appel de Bruxelles:**

Le rôle de l'Etat en tant que régulateur des services de l'éducation, adopté le 23 mai 2008 par les délégués de plus de 50 Etats et de 10 organisations internationales, réunis à l'initiative du gouvernement de la Communauté française de Belgique, avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et de l'UNESCO. http://bit.ly/1srrz87

- **Entente de coopération pour le renforcement du rôle de l'État comme régulateur des services éducatifs**

Le 10 juillet 2014 à Abidjan, 6 pays (Burkina Faso, RDC, Maroc, Maurice, Roumanie, Vietnam) participant au projet de l'OIF sur la régulation par l'État de la qualité et de l'équité de l'éducation (http://bit.ly/25RvB7S) ont signé une Entente de coopération. La cérémonie s'est déroulée en

présence notamment de l'Administrateur de l'OIF et du Secrétaire général de la Confemen. Cet accord doit permettre de pérenniser les échanges entre les systèmes éducatifs de ces pays et renforcer les mécanismes nationaux de régulation de la qualité et de l'équité de l'éducation. *lien hypertexte à venir*

- **Bureau international d'éducation:**

Conclusions et recommandations de la 48e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) à Genève, du 25 à 28 novembre 2008 ont soulevé la question sur le rôle régulateur de l'État.

« Renforcer la capacite´ des gouvernements d'orienter, de promouvoir et d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'une e´ducation e´quitable de haute qualite´, en e´troite collaboration avec la socie´te´ civile et le secteur prive´. »

« … la responsabilite´ ge´ne´rale de la promotion de l'inclusion implique l'engagement actif de tous les acteurs sociaux, le gouvernement ayant un roˆle directeur et re´gulateur, conforme´ment, le cas e´che´ant, a` la le´gislation nationale. » : http://bit.ly/1UNLJze